

La constitution

● (1630)

Je traiterai maintenant, monsieur l'Orateur, dans les quelques minutes qu'il me reste, de la mise en valeur d'autres ressources, qui touche au cœur même du débat constitutionnel, soit le vaste potentiel d'énergie hydro-électrique, exploité ou non, de ma province. Nous avons les plus grandes possibilités de développement hydro-électrique du pays. Les puissantes ressources de Churchill Falls ont été mises en valeur et, comme la Chambre le sait, Terre-Neuve est lié par un contrat de 65 ans qu'il a conclu avec le Québec bien avant que l'on puisse prévoir la crise de l'énergie et duquel le Québec retire des avantages considérables. Aux termes de cet accord, Terre-Neuve perd, au prix actuel de l'énergie électrique, près d'un milliard par année. La perte de Terre-Neuve est évidemment un gain pour le Québec qui est en mesure d'exporter aux États-Unis des quantités énormes d'énergie aux prix mondiaux. Il est intéressant de constater que le gouvernement de Terre-Neuve a officiellement demandé l'intervention du gouvernement fédéral en ce qui concerne l'exportation de cet excédent d'énergie au Québec. Cette affaire doit toutefois être tranchée par les tribunaux, le gouvernement du Canada ayant refusé d'intervenir.

Cette iniquité crée une situation assez paradoxale puisque dans une province qui est un des plus grands producteurs d'énergie hydro-électrique du pays et même du monde la population doit payer des tarifs d'électricité qui se rapprochent des prix du carburant de chauffage. Par exemple, dans la ville que je représente, Saint-Jean de Terre-Neuve, qui est une des plus anciennes villes du Canada, les tarifs d'électricité sont parmi les plus élevés au pays et ne sont dépassés que par ceux qui s'appliquent à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard. Paradoxalement, c'est à Montréal que les tarifs d'électricité sont les plus bas. Par exemple, pour 500 kilowatt-heures, la facture d'électricité mensuelle s'élèverait à \$27.10 à Saint-Jean mais à seulement \$16 à Montréal. Je me demande vraiment si le pays peut continuer à tolérer autant d'injustice et d'inégalité au sein d'un système fédéral. Telle n'est cependant pas la question que je veux soulever car il appartient aux tribunaux de se prononcer là-dessus.

Il y a ensuite la question des ressources hydro-électriques non encore exploitées du bas Churchill et du site de Gull Island dont le potentiel est de 1700 mégawatts ainsi que le site de Muskrat Falls dont le potentiel représente aussi 600 mégawatts. Le coût de ces projets est naturellement énorme. Il s'établit à 4.3 milliards de dollars et 3.2 milliards de dollars respectivement. Mais ils vous donnent une idée de ce que présente cette source d'énergie renouvelable considérable. Si l'on traduit cette production d'électricité en barils de pétrole, elle équivaldrait à 55 millions de barils par an dans le cas du projet de développement des chutes Churchill, aux prix internationaux actuels, 19 millions de barils par an pour le projet de Gull Island aux prix internationaux actuels et enfin 7 millions de barils annuellement pour le projet de Muskrat Falls.

En mettant de côté pour le moment notre contentieux avec la province de Québec en ce qui concerne la production hydro-électrique des chutes Churchill, je dois dire que ma province, et c'est le point sur lequel je veux insister, a dû

renoncer à toutes ses tentatives de développement du Bas Churchill à cause du Québec dont le gouvernement insiste pour prendre le contrôle de toute l'énergie de ce projet à la frontière des deux provinces en l'achetant au prix qui lui convient pour ensuite en disposer à sa guise.

Malgré l'infinie patience dont ont fait preuve le gouvernement et les citoyens de Terre-Neuve dans leurs efforts pour s'entendre avec le Québec, le fait est que ces négociations sont rompues sans espoir de retour et que nous sommes maintenant obligés de quémander au gouvernement fédéral l'application de nos droits constitutionnels, autrement dit, l'octroi d'un corridor nous permettant d'acheminer notre électricité sur le territoire du Québec vers nos clients de l'Ontario et de New York, tout comme le gouvernement fédéral a le droit, sur le plan constitutionnel, de réserver des corridors à la construction de pipe-lines pour acheminer le gaz et le pétrole de l'Ouest vers les marchés du Québec. Ce n'est que justice.

Mon collègue, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) et moi-même n'avons pas insisté sur ce point, pas plus que les autorités de Terre-Neuve d'ailleurs. Pendant la période pré-référendaire, le 20 juin, pour des raisons qui sautent aux yeux, j'ai demandé au premier ministre (M. Trudeau) si le gouvernement était disposé à reconnaître à Terre-Neuve le droit constitutionnel d'acheminer son électricité sur le territoire québécois tout comme cela se fait pour le gaz naturel et le pétrole. Voici ce que le premier ministre m'a répondu:

C'est ainsi que j'ai toujours interprété les principes de la constitution.

Lorsque j'ai demandé au premier ministre pourquoi il n'était pas intervenu à la demande expresse du gouvernement de Terre-Neuve pour aménager un corridor traversant le Québec en vue d'acheminer l'énergie hydro-électrique terre-neuvienne vers la clientèle de New York et de l'Ontario, celui-ci m'a répondu, comme en fait foi le harsard du 20 juin à la page 2316:

... pareille initiative n'aurait été possible que si Terre-Neuve avait obtenu par contrat de vendre son électricité à une autre région du pays et que le Québec exigeait des frais excessifs pour la transmission de cette électricité, c'est-à-dire qu'il imposait un tarif ou une barrière tarifaire, ce qui serait inadmissible du point de vue constitutionnel.

Je m'étonne qu'aucune condition analogue n'ait été posée au transport du pétrole et du gaz de l'Ouest, et que le gouvernement du Canada construise un pipe-line pour acheminer ces ressources vers Québec et Montréal, ce qui est normal, car il a le pouvoir bien défini de le faire aux termes notamment de l'article 92(1)a) de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Les 4 et 24 septembre derniers, le premier ministre de Terre-Neuve a écrit au premier ministre du Canada demandant au gouvernement fédéral d'exercer ce pouvoir constitutionnel au nom de Terre-Neuve. Dans sa lettre du 24 septembre, il déclarait que l'entente en question avait été signée avec l'office de l'électricité de l'État de New York qui s'engageait à acheter les surplus d'électricité de Terre-Neuve. Le premier ministre n'a pas encore répondu au gouvernement de Terre-Neuve et j'estime que c'est là un cas honteux de fuite du fédéral devant ses responsabilités constitutionnelles à l'endroit de ma province.

Des voix: Bravo!